



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 03/02/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 27/01/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATION AUX CLUBS

La Commission rappelle aux clubs l'article publié sur le site internet du District le 28/01/2026 par le Comité de Direction concernant les **compétitions Jeunes saison 2026-2027**, rubrique Accueil, En ce moment :

« Madame, Monsieur,
Président(e),

Le Comité de Direction du District de l'Hérault a présenté lors de l'Assemblée Générale du 20/12/2025 les compétitions de jeunes à compter de la saison 2026-2027.

Vous trouverez en pièce jointe le document « Territoire Hérault Championnats Jeunes 2026-2027 » pour les Garçons U14 à U18.

Comme annoncé, nous portons à votre connaissance les informations pour le Championnat U14 Régional 1 Masculin, suite au vote électronique du 22 janvier 2026 par le Comité de Direction de la LFO.

Vous trouverez en pièces jointes le Règlement – Cahier des charges U14, le Dossier de Candidature Championnat U14.

Les clubs devront déposer le Dossier de Candidature Championnat U14 **au plus tard le 31 mai** de la saison 2025-2026 au District de l'Hérault par email à secretariat@herault.fff.fr, pour faire partie des 12 clubs du Territoire Hérault participant au championnat U14 Régional 1 Masculin pour la saison 2026-2027.

Le Comité Directeur »

COUPES

Le tirage au sort des 8^e de Finale des Coupes de l'Hérault U14, U15, U16 et U17 programmés le week-end du 22/02/2026 s'est déroulé ce jour à 18h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier, en présence de **M. Jacques Naudet**, membre du Comité de Direction du District de l'Hérault de Football, **M. Jean-Philippe Bacou**, permanent du District, **des membres de la Commission Jeunes, des clubs ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER, F.C. PRADEEN et U. S. MAUGUIO CARNON.**

COUPE DE L'HÉRAULT U14

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

LUNEL GC 22/JACOU CLAPIERS FA 21
BEZIERS U. S. 21/FLORENSAC PINET 21
ASPTT MONTPELLIER 21/ST GELY FESC 21
BEZIERS A. S. 22/FABREGUES AS 21
PHOENIX FOOTBALL SCH 21/MEZE STADE FC 21
THONGUE ET LIBRON FC 21/ASPTT LUNEL 21
ENT.MONTBLANC/BESSAN 22/CASTELNAU CRES FC 22
MAUGUIO CARNON US 22/BALARUC STADE 27



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Suite au forfait général de l'équipe ASPTT MONTPELLIER 21 en championnat (cf. PV du 27/01/2026), ST GELY FESC 21 est qualifiée d'office pour les ¼ de Finale du 07/03/2026.

Voir rubrique modifications aux calendriers

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

CX D'ARGENT-ATHLETIC 1 **OU** M.U.C. F. 1/B.JEUNESSE OL 1
AGDE RCO 2/M. ATLAS PAILLADE 1
ENT.MONTBLANC/BESSAN 1/M. PETIT BARD FC 1
ENT.HAUTS CANTONS 1/CASTRIES AV 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1/VENDARGUES PI 1
PHOENIX FOOTBALL SCH 1/SUD HERAULT FO 1
JACOU CLAPIERS FA 1/ST CLEMENT MONT 2
ST MARTIN LONDRES US 1/FLORENSAC PINET 1

COUPE DE L'HÉRAULT U16

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ENT. MEZE LOUPIAN 21/SAUVIAN FC 21
ESGVH 21/COURNONT.COURNONS 21
ST GEORGES RC 21/BEZIERS FC 22
JACOU CLAPIERS FA 21/VENDARGUES PI
SUSSARGUES FC 21/PRADES LE LEZ FC 21
M. ATLAS PAILLADE 21 **OU** PIGNAN AS 21/F.C. DOMITIA 21
CASTRIES AV. 22/BOUJAN FC 21 **OU** ASPTT MONTPELLIER 21
U.S. LUNEL 21/LAVERUNE FC 22

Suite au forfait général de l'équipe Cournont.Cournons 21 en championnat (cf. PV du 09/12/2025), ESGVH 21 est qualifiée d'office pour les ¼ de Finale du 07/03/2026.

COUPE DE L'HÉRAULT U17

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

COEUR HERAULT ES 1/M. LEMASSON RC 1
PRADES LE LEZ FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1
ASM34 1 **OU** ASPTT MONTPELLIER 1/PAS DU LOUP FC 1 **OU** M. ATLAS PAILLADE 1
LAVERUNE FC 1/M. CELLENEUVE 1 **OU** NEZIGNAN EVEQUE ES 1
VIL. MAGUELONE/ENT. MEZE LOUPIAN 1 **OU** VENDARGUES PI 1
SUD HERAULT FO 1 **OU** CAZOULS MAR MAU 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
M. PETIT BARD FC 1 **OU** ALIGNAN AC 1/MAURIN FC 1 **OU** ENT.HAUTS CANTONS 1
FLORENSAC PINET 1 **OU** ST GELY FESC 1/AGDE RCO 2

Voir rubrique modifications aux calendriers



MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

M. PETIT BARD FC 1/ALIGNAN AC 1
ASM34 1/ASPTT MONTPELLIER 1
ENT.MEZE LOUPIAN 1/VENDARGUES PI 1

Du 18/01/2026

Sont fixées au 04/02/2026

(Cf. PV du 20/01/2026)

PAS DU LOUP FC 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 18/01/2026

Est reportée au 04/02/2026

(Accord des clubs)

ENT. HAUTS CANTONS 1/MAURIN FC 1

Du 04/02/2026

Est inversée

(Arrêté municipal)

PRADES LE LEZ FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 21/02/2026

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 25/02/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Coupe Occitanie U17 – J1 du 17/01/2026 reprogrammé au 21/02/2026)

ST GELY FESC 1/AGDE RCO 2 (si GELY FESC 1 se qualifie le 04/02/2026)

Du 21/02/2026

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 25/02/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Coupe Occitanie U17 – J1 du 17/01/2026 reprogrammé au 22/02/2026)

LAVERUNE FC 1/M. CELLENEUVE 1 OU NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 21/02/2026

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 25/02/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Coupe Occitanie U17 – J2)

COUPE DE L'HÉRAULT U16

BOUJAN FC 21/ ASPTT MONTPELLIER 21

Du 18/01/2026

Est fixée au 04/02/2026

(Cf. PV du 20/01/2026)

COUPE DE L'HÉRAULT U15

M.U.C. F. 1/CX D'ARGENT-ATHLETIC 1

Du 04/02/2026

Est inversée

(Vestiaires indisponibles)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



COUPE DE L'HÉRAULT U14

THONGUE ET LIBRON FC 21/ASPTT LUNEL 21

Du 21/02/2026

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 25/02/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Match U14 R1 phase 2 J1 du 17/01/2026 reprogrammé au 21/02/2026)

BEZIERS U. S. 21/FLORENSAC PINET 21

Du 21/02/2026

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 25/02/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Match U14 D2 journée 18 – nombreux matchs de championnat en retard pas encore reprogrammés)

U15 TERRITOIRE

ST CLEMENT MONT 2/VIL. MAGUELONE 1

Du 07/02/2026

Est inversée

(Arrêté municipal – accord des clubs)

U15 D1

⚽ Poule A

ACADEMIE VEDASIENNE 1/LA PEYRADE OL 1

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U15 D2

⚽ Poule D

MEZE STADE FC 1/CŒUR HERAULT ES 1

Du 31/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 25/04/2026, avant-dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENT.PUIMI. NEFFIES 1/ENT.DES HAUTS CANTO 2

Du 31/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule A

MEZE STADE FC 21/ST GELY FESC 21

Du 31/01/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/03/2026 journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

ST GELY FESC 1 (521457)

55324636 – U15 Territoire du 31/01/2026

Amende : 20 €

(Mail du 27/01/2026 pour un changement d'heure)

TEYRAN ASP 1 (521457)

54481113 – U17 D2 Avenir (A) du 31/01/2026

Amende : 20 €

(Mail du 27/01/2026 pour un changement d'heure)

FORFAITS

CASTRIES AV. 22 (503367)

55471836 – U16 Territoire (A) du 31/01/2026

Contre SUSSARGUES FC 21

Courriel du 30/01/2026

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ST MARTIN LONDRES US 21 (503184)

55298756 – U18 D2 du 31/01/2026

À ENT.HAUTS CANTONS 21

Courriel du 31/01/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

JACOU CLAPIERS FA 22 (582757)

54528149 – U14 D2 du 31/01/2026

À BEZIERS U. S. 21

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe BEZIERS U. S. 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 22 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe BEZIERS U. S. 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 243 € (582757)

Indemnité kilométrique

81 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757).

FORFAITS GÉNÉRAUX

VALERGUES AS 21 (527810)

U18 D2

Courriel du 29/01/2026

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

LESPIGNAN VENDRES FC 22 (530106)

U18 D2

Courriel du 30/01/2026

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

R.DOCKERS SETE 1 (534332)

55322460 – U17 Territoire du 25/01/2026

Amende : 2e infraction : 50 € (cf. PV du 16/12/2026)

(Absence de tablette)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1

55338549 – U17 D1 (B) du 31/01/2026

TEYRAN ASP 1

54481113 – U17 D2 Avenir (A) du 31/01/2026



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ARSENAL CROIX ARGENT 21

54471837 – U16 Territoire (A) du 31/01/2026

LA PEYRADE OL 1

5329011 – U15 D1 (A) du 31/01/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 17/02/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 10/02/2026 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz